Image not found or type unknown

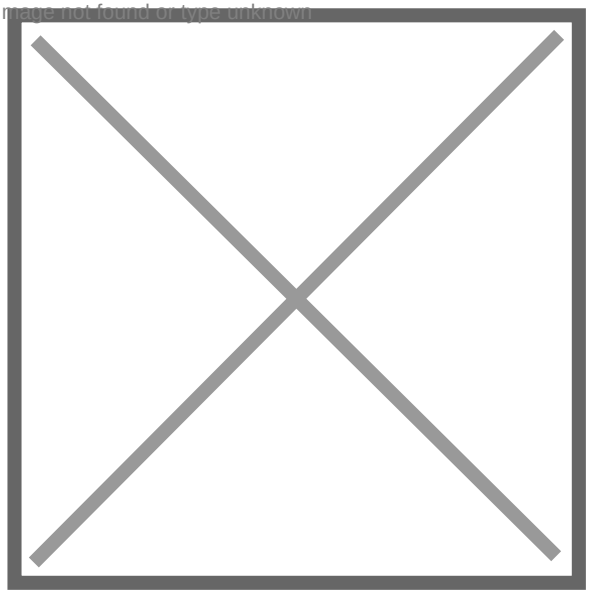

Escroquerie pour chèque perdu

Par **Victime93**, le **14/02/2019** à **14:53**

Bonjour,

J'aimerai savoir quel est la procédure pour porter plainte pour "abus de confiance"?

Il y a moins de 1 mois , mon ex m'a remis un chèque provenant d'une de "ses locations de voitures". Il m'a assuré que le chèque était 100% fiable et qu'il connaissait la personne.Il m'a dit que son compte avait été fermé pour des raisons de justificatifs de ses revenus auprès de sa banque, qu'il avait besoin de payer ses chauffeurs uber et que c'était assez urgent.
J'ai encaissé le chèque sur mon compte et le lendemain il m'a emmené dans des bureaux westerns pour que je paie de la livre sterling en euro pour pouvoir lui transmettre (car il voulait plus de change). J'ai donc fait un paiement de 1500 euros en GB et je lui ai transmis mes cartes bleus ainsi que mes codes pour qu'il puisse retirer le reste de l'argent.
3 jours plus tard le chèque s'est retourné impayé pour "perte" et il m'annonce qu'en faîte il ne connaissait pas très bien la personne qui lui a remis ce chèque. Cela va faire pratiquement 1 mois qu'il dit qu'il va me rembourser mais ne le fait jamais.

Puis-je porter plainte contre lui pour "abus de confiance"?

Merci d'avance.

Par **jos38**, le **14/02/2019** à **16:22**

bonjour. dans la mesure où vous lui avez remis de plein gré vos cartes bleues et vos codes, çà va être difficile

Par **amajuris**, le **14/02/2019** à **19:07**

bonjour,
c'est une arnaque bien connue, je crains que votre ex ne soit complice de cette arnaque.
il faut toujours attendre que le chèque soit effectivement encaissé avant de disposer de l'argent.
salutations

Par **Victime93**, le **14/02/2019** à **21:48**

Bonjour,
Du coup il n'y a aucun moyen de porter plainte?

Par **morobar**, le **15/02/2019** à **07:36**

Bonjour,
Bien sur que vous pouvez porter plainte, comme tout le monde au commissariat le plus proche.
Mais tout le monde connait cette escroquerie dite à l'africaine.
N'hésitez pas à mettre votre "ex" en cause, il est complice de cette escroquerie.
Pas besoin de qualifier les faits, le procureur ou les forces de l'ordre s'en chargeront.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés